

Les apports du projet de loi 40-21: consolidation du rôle du conseil de la concurrence

Ce projet de loi vise la reconsidération des dispositions de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, par la consécration de la bonne gouvernance et de la consolidation de la position du Conseil de la concurrence en tant qu'organe constitutionnel indépendant. Et notamment par la modification :

